

Transmis par courriel uniquement

Québec, le 29 mars 2021

Monsieur Marc Croteau
Sous-Ministre et Administrateur provincial du chapitre 22
de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
675, boulevard René-Lévesque Est
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage, boîte 02
Québec (Québec) G1R 5V7

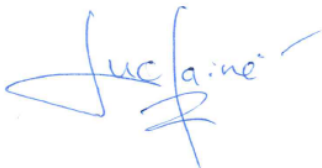
**OBJET : Projet minier Éléonore par Les Mines Opinaca Ltée
 Demande de modification du certificat d'autorisation
 Exploitation du parc à résidus miniers
 Transmission d'une recommandation
 N/Réf : 3214-14-042**

Monsieur le Sous-Ministre,

Le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 8 septembre 2020, pour recommandation, une demande de modification du certificat d'autorisation pour l'exploitation du parc à résidus miniers pour le projet cité en objet. Un complément d'information (réponses aux questions et commentaires) a également été reçu le 16 février 2021.

Tenant compte de l'ensemble des renseignements reçus relativement à ce projet, le COMEX recommande à l'Administrateur provincial d'autoriser la modification du certificat d'autorisation global du 10 novembre 2011.

Veillez agréer, Monsieur le Sous-Ministre, mes salutations distinguées.



Luc Lainé
Président
Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social